



ÉCOLOGIE DU CARCASSONNAIS, DES CORBIÈRES ET DU LITTORAL AUDOIS

Agréée au titre des articles L. 121-8 et L. 160-1 du Code de l'Urbanisme et au titre de l'article L 141-1 du Code de l'Environnement, dans un cadre départemental

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le projet de protection contre les inondations du bassin du Rec du Veyret

Les préventions des inondations : les PAPI (Programme d'Action et de Prévention des Inondations)

Les événements climatiques extrêmes qui se sont déroulés cet été en Allemagne et en Belgique (pour en rester aux pays proches) évoquent la situation de notre département, souvent sujet à des inondations.

Rappelons l'une des plus graves, 1999 et ses 25 morts dans l'Aude, et l'une des plus récentes, fin novembre 2018, la vallée de l'Orbiel et ses 300mm en 6 heures.

En face de ces risques et pour les prévenir, a été mis en place, depuis le début des années 2000 un PAPI. Le premier, suite aux inondations de 1999, s'est déroulé de 2006 à 2013 et a réalisé 460 opérations pour un montant de 66M€. Certaines actions ont été reportées sur le PAPI2, de 2015 à 2020 pour une trentaine d'actions programmées, pour 29 M€.

Là encore, certaines de ces actions ont été reportées au PAPI3 (à venir) comme le Rec du Veyret et la protection d'Armissan.

Le projet du Rec du Veyret exposé en réunion publique le 6 juillet 2021

Une bonne centaine de personnes étaient présentes à cette réunion : l'ensemble des élus de toutes les communes concernées, le SMDA (Syndicat Mixte du Delta de l'Aude) et le SMMAR (Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières) représentés par leurs élus, un public nombreux et plusieurs associations. La réunion a duré 2 heures : une heure de prise de parole des élus et de présentation du projet par des techniciens et une heure de questions- réponses (parfois pas très précises).



Les actions prévues

- 1a Ouvrage écrêteur de crues de la Plaine
- 1b Ouvrage écrêteur de crues de Bagatelle
- 2 Optimisation de l'ouvrage écrêteur de Cap de Pla
- 3 Élargissement du couloir endigué dans la zone de l'Espace de Liberté.



Les solutions proposées sont complémentaires l'une de l'autre. Elles forment un seul et même ensemble pour agir utilement sur tout le territoire.

Présidente : Maryse Arditi - Secrétaire : Christine Roques
170, av. de Bordeaux - 11100 Narbonne – Tél.: 04 68 41 75 78
Courriel : eccla@wanadoo.fr Site Internet : eccla-asso.fr

Le projet comprend 4 opérations simultanées :

- un élargissement du lit endigué du Rec du Veyret du côté de l'Espace Liberté
- un accroissement des capacités de rétention de Cap de Pla
- un barrage écrêteur de crues sur Bagatelle
- un barrage écrêteur de crues dans la plaine.

Si les 3 premières opérations ne semblent pas poser pas de problèmes aux riverains présents dans la salle, il n'en est pas de même du dernier.

Il apparait en effet assez démesuré : 240m de long, 80 m de large à la base, 18m de hauteur, transformant la route actuelle et les nombreuses vignes qui la bordent en réservoir pour crues centennales.

Conséquence immédiate : il faut déplacer la route et la refaire plus haut, dans la colline, à flanc de coteaux, d'où un coût très important, 20 M€...

Les questions qui se posent et les alternatives à regarder de près

1/ le SMDA a étudié 25 scénarios pour protéger le bassin versant du Rec du Veyret. Il paraît indispensable que ceux-ci soient rendus public pour comprendre ce qui a fait choisir un scénario aussi coûteux et aussi impactant pour l'environnement et les riverains.

2/ Un projet était inscrit dans le PAPI2. Il ne coûtait que 10 M€, soit la moitié du projet actuel et ne comprenait pas le barrage le plus contesté. La encore une justification s'impose. Pourquoi ne pas en rester au projet du PAPI2 ?

3/ Dans les PAPI, la somme d'argent disponible est toujours limitée.

Est-il justifié de mettre en place un projet aussi cher, peut-être plus de 50% du budget, alors qu'il y a des alternatives moins onéreuses.

Quels sont les projets qui risquent de ne pas pouvoir être réalisés par manque d'argent car on aura visé trop gros pour le Rec du Veyret ?

4/ Dans le cadre du PPRI, les cas d'inondations du Rec du Veyret ont été répertoriés : la plus importante date de 1965 et ne représente qu'un flux de 112m³/s, alors que le projet se base sur une crue de 200m³/s. La question de savoir si ce projet n'est pas un peu excessif dans la protection se pose de plus en plus.

5/ Enfin, il est parfaitement justifié de se poser une autre question, même si elle n'est jamais évoquée dans ce projet.

Quelles sont les surfaces qui vont changer de statut après ces travaux ? Quelle superficie va passer de « Ri3 » dans le PPRI à « non inondable », donc à urbanisable.

Si le non-dit de ce projet démesuré a comme objectif implicite de rendre de nouvelles terres urbanisables pour continuer à bétonner, alors l'opposition va être de plus en plus justifiée.

En guise de conclusion,

Un projet pour préserver le bassin du Rec du Veyret est nécessaire, mais il doit être raisonnablement calibré.

Il faut rappeler que si les risques d'inondations sont accrus par le réchauffement climatique, ils le sont encore bien plus par l'artificialisation des sols et la bétonisation.

Narbonne, 29/09/2021

Contact : 0678793970